

Modalités N°2 : Paiement des deux premières tranches des frais de scolarité et des divers frais à l'inscription ou la réinscription et le reste selon la programmation prévue par l'école.

Classes	1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche		3 ^{ème} Tranche	Total	
	Ancien élève	Nouv élève	Anc/Nouv élève	Anc élève	Nv élève
6 ^{ème}	89 800 F	95 300 F	30 000 F	119 800 F	125 300 F
5 ^{ème}	89 800 F	95 300 F	30 000 F	119 800 F	125 300 F
4 ^{ème}	94 800 F	100 300 F	30 000 F	124 800 F	130 300 F
3 ^{ème}	143 800 F	149 300 F	43 000 F	186 800 F	192 300 F
2 ^{nde}	120 800 F	126 300 F	30 000 F	150 800 F	156 300 F
1 ^{ère}	130 800 F	136 300 F	30 000 F	160 800 F	166 300 F
T ^{le}	179 800 F	185 300 F	43 000 F	222 800 F	228 300 F
DELAI	A l'inscription ou la réinscription		16-01-2026		

Modalités N°3 : Paiement des frais de scolarité et des divers frais par tranches selon la programmation prévue par l'école.

Classes	1 ^{ère} tranche		2 ^{ème} Tranche	3 ^{ème} Tranche	Total	
	Ancien élève	Nouveau élève	Ancien-Nouveau élève	Ancien-Nouveau élève	Ancien élève	Nouveau élève
6 ^{ème}	49 800 F	55 300 F	40 000 F	30 000 F	119 800 F	125 300 F
5 ^{ème}	49 800 F	55 300 F	40 000 F	30 000 F	119 800 F	125 300 F
4 ^{ème}	54 800 F	60 300 F	40 000 F	30 000 F	124 800 F	130 300 F
3 ^{ème}	79 300 F	84 800 F	64 500 F	43 000 F	186 800 F	192 300 F
2 ^{nde}	70 800 F	76 300 F	50 000 F	30 000 F	150 800 F	156 300 F
1 ^{ère}	75 800 F	81 300 F	55 000 F	30 000 F	160 800 F	166 300 F
T ^{le}	100 300 F	105 800 F	79 500 F	43 000 F	222 800 F	228 300 F
DELAI	A l'inscription ou la réinscription		07-11-2025	16-01-2026		

TENUE UNIFORME

GARCON :

- ✓ Chemise trois poches col ouvert + culotte descendant les genoux au cycle I ;
- ✓ Chemise trois poches col ouvert et pantalon non serré au cycle II ;

FILLE :

- ✓ Robe ample sans fente et en-dessous des genoux avec deux poches plates de face aussi bien au 1^{er} cycle qu'au 2nd cycle ;

NB : Le macaron doit être obligatoirement apposé sur le kaki côté gauche pour tout élève.

Pour l'EPS, les tenues sont disponibles au CED

Calendrier des réinscriptions et inscriptions 2025-2026

✓ Réinscriptions des anciens élèves

Du mardi 24 juin au vendredi 25 Juillet 2025 de 08h30 à 13h

✓ Inscriptions

L'inscription d'un élève au Collège Catholique Cours de Soutien Scolaire n'est possible qu'après admission au test de recrutement ou étude de dossier et paiement au moins de la 1^{ère} tranche quelle que soit la classe demandée.

✓ Cours de remise à niveau 3^{ème}, 4^{ème}, 1^{ère} et T^{le}

(obligatoire pour les futurs candidats ayant 10 et 11 de moyenne annuelle de même que les 4^{ème} et 1^{ère})

Mardi 01 juillet au Jeudi 14 août 2025

✓ Cours de renforcement 3^{ème}, 1^{ère} et T^{le}

Mardi 01 juillet au Jeudi 14 août 2025 (08h à 13h)

✓ 1^{er} test de recrutement de 6^{ème} en T^{le}

Mardi 15 juillet 2025 à 8h00

✓ Proclamation des résultats du 1^{er} test

Jeudi 17 juillet 2025 à 16h

✓ Rencontre des parents des nouveaux élèves 6^{ème} en T^{le}

Vendredi 18 Juillet 2025 à partir de 16h

✓ 2^{ème} test de recrutement des nouveaux élèves 6^{ème} en T^{le}

Lundi 28 juillet 2025 à 8h 00

✓ Proclamation des résultats du 2nd test

Jeudi 31 juillet 2025 à 16h

✓ Rencontre des parents des nouveaux élèves admis au 2nd test

Lundi 04 août 2025 à partir de 16h

✓ Cours de vacances

Lundi 14 Juillet au jeudi 14 août 2025

✓ Pré-rentree en 6^{ème}

Jeudi 11 Septembre 2025 à partir de 8h

✓ Pré-rentree 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère}, T^{le}

Jeudi 11 Septembre 2025 à partir de 11h

✓ Reentrée des classes : Lundi 15 Septembre 2025 à 07h

Périodes d'inscription des nouveaux élèves admis

1^{er} test : du lundi 21 juillet au vendredi 31 juillet 2025

2^{ème} test : du mardi 05 août au jeudi 14 août 2025

NB : Toute modification de date (s) ou d'activité (s) vous sera communiquée par voie appropriée.

Le paiement des frais scolaires tels que l'écolage ; les frais annexes et les frais de cantine se fera à la banque BOA ou ORABANK et validé à la caisse du Collège sur présentation du reçu de banque.

REPUBLIQUE DU BENIN
ARCHIDIOCESE DE COTONOU
DIRECTION DIOCESAINE DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
**COLLEGE CATHOLIQUE COURS
DE SOUTIEN SCOLAIRE**
05 B.P. 9102, AKPAKPA – COTONOU
(Bénin)

Tél : 01 21 37 48 72 / 01 97 14 27 27

ATOUTS

- ✓ Formation complète et intégrale des apprenants dans un environnement sain
- ✓ Compétence et expérience prouvées du personnel enseignant, administratif et de soutien
- ✓ Cours de religion, d'éducation civique et morale
- ✓ Cours de catéchèse (pour ceux qui le désirent)
- ✓ Sorties pédagogiques et sortie détente
- ✓ Cours d'éducation à l'affectivité
- ✓ Cours de Fon en classe de 1^{ère}
- ✓ Un laboratoire
- ✓ Formation d'un gouvernement scolaire animé par les élèves
- ✓ Activités culturelles et artistiques (pour ceux qui le désirent)
- ✓ Cours d'informatique de la 6^{ème} en T^{le}
- ✓ Aumônerie (accompagnement spirituel)
- ✓ Accompagnement psychologique



ANNEE SCOLAIRE
2025- 2026

DROITS ET FRAIS APPLICABLES DANS L'ETABLISSEMENT

1- DROITS DE SCOLARITE

L'écologie se présente comme suit :

100 000 F pour les 6^{ème} et 5^{ème} ; 105 000 F pour les 4^{èmes}
115 000 F pour les 3^{èmes} ; 125 000 F pour la classe de 2^{nde}
135 000 F pour la classe de 1^{ère} ; 145 000 F pour la classe de T^{le}.

Les frais annexes se présentent comme suit :

Les frais d'inscription ou de réinscription s'élevant à 5 000 F pour le 1^{er} cycle et 10 000 F pour le 2^{nde} cycle.

Les frais de participation aux divers travaux de l'Etablissement s'élevant à 10 000 F pour les nouveaux élèves et 5 000 F pour les anciens élèves.

Les frais de l'APE s'élevant à 2 000 F pour tous les élèves.

Les frais d'assurance et d'inscription à la bibliothèque s'élevant à 3000 F pour le 1er cycle et 4 000 F pour le 2nd cycle.

Les frais d'SMS et de Carnet de correspondance s'élevant à 2 500 F pour tous les élèves.

Les frais de Visite médicale s'élevant à 2 000 F pour les nouveaux élèves et 1 500 F pour les anciens élèves.

Les frais d'établissement de carte d'identité scolaires s'élevant à 800 F pour tous les élèves.

Tous ces frais annexes sont payés à l'inscription ou à la réinscription.

2- FRAIS DE CANTINE ET D'ENCADREMENT PERSONNEL SURVEILLE

A partir de la rentrée 2025-2026, les cours se feront en journée continue de 07h à 15h35, sauf les mercredi et vendredi où les cours finiront respectivement à 13h30 et à 14h. Les enfants auront une pause de 45 mn à midi pour se recréer. Les parents qui ne pourront pas passer chercher les élèves entre 15h30 et 16h pourront les inscrire à l'encadrement personnel surveillé de 16h-18h00. Les frais d'inscription à la cantine et à l'étude surveillée tiennent compte du nombre de jours moyen de service par trimestre et se présentent comme suit :

Périodes	Mois	Prix Cantine	Encadrement surveillé
1 ^{er} Trimestre	SEPT	10 000 F	1000 F
	OCT	12 000 F	1000 F
	NOV	12 000 F	1000 F
2 ^{ème} Trimestre	DEC	10 000 F	1000 F
	JANV	12 000 F	1000 F
	FEV	12 000 F	1000 F
3 ^{ème} Trimestre	MARS	12 000 F	1000 F
	AVRIL	10 000 F	1000 F
	MAI	12 000 F	1000 F
Total		102 000 F	9000 F

3- FRAIS DE TRAVAUX DIRIGES

Les travaux dirigés sont organisés par l'établissement en faveur des élèves. Ils sont obligatoires pour les classes d'examen, les 4^{èmes} et 1^{ères} et fortement recommandés pour les autres. Ils ont lieu les samedis matin de 08h à 12h et les mercredis soir de 15h à 17h.

TD	4 ^{ème}	1 ^{ère}
1 ^{er} Trimestre	19 500 F	19 500 F
2 ^{ème} Trimestre	19 500 F	19 500 F
3 ^{ème} Trimestre	13 000 F	13 000 F
Total	52 000 F	52 000 F

4- FRAIS DE SORTIES PEDAGOGIQUES, DE SORTIE DETENTE ET DE PELERINAGE

Selon les besoins exprimés par certains ateliers, il est organisé des sorties pédagogiques pour faire vivre aux apprenants les réalités concrètes de ce qu'ils apprennent en classe. Le montant est fixé en tenant compte de la distance et des lieux à visiter. Il s'agit des ateliers des SVT et d'Hist-Géo pour les classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} et T^{le}.

Les sorties pédagogiques à cause de leur caractère, sont obligatoires pour les classes concernées. Quant à la sortie détente et au pèlerinage, elles sont facultatives et les frais sont fixés en tenant compte de la distance et du lieu retenu.

Les cours d'informatique sont obligatoires et seront dispensés au profit des élèves de la 6^{ème} en T^{le} tout au long de l'année scolaire suivant des programmes bien définis. Les frais de participation à ces cours s'élèvent à 10.000 francs.

Il est également organisé à l'intention des apprenants des activités culturelles (arts plastiques, danses, musique, cuisine, karaté, etc) à 6000 f l'an. Les frais de participation au cours d'informatique et à l'activité culturelle sont payables à la caisse contre reçu.

5- L'Écolage, les Frais annexes et les frais

divers obligatoires (payables à la banque)

Classes	Écolage	Frais annexes		Frais divers obligatoires	Total	
	Ancien/Nouveau élève	Ancien élève	Nouveau élève	TD classes d'examens	Ancien élève	Nouveau élève
6 ^{ème}	100 000 F	19 800 F	25 300 F	-	119 800 F	125 300 F
5 ^{ème}	100 000 F	19 800 F	25 300 F	-	119 800 F	125 300 F
4 ^{ème}	105 000 F	19 800 F	25 300 F	-	124 800 F	130 300 F
3 ^{ème}	115 000 F	19 800 F	25 300 F	52 000 F	186 800 F	192 300 F
2 ^{nde}	125 000 F	25 800 F	31 300 F	-	150 800 F	156 300 F
1 ^{ère}	135 000 F	25 800 F	31 300 F	-	160 800 F	166 300 F
T ^{le}	145 000 F	25 800 F	31 300 F	52 000 F	222 800 F	228 300 F

6- PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU CC/CSS DES NOUVEAUX ELEVES

- Fiche d'inscription à retirer et à dûment remplir.
- copie d'acte de naissance sécurisé.
- Certificat de scolarité de l'établissement de provenance.
- Bulletins de l'année scolaire écoulée (photocopie + original).
- Relevé du CEP pour l'entrée en 6^e ou n^o de table du CEP ;
- Un cartable à rabat en plastic
- 02 photos d'identité
- Livret de santé ;
- Fiche d'engagement financier et disciplinaire dûment à légaliser et déposer

- Le matricule Educ Master et le transfert intégral de toutes les données du nouvel élève de la plate-forme Educ Master depuis son établissement de provenance.
- Les nouveaux élèves et leurs parents doivent s'approprier du règlement intérieur de l'établissement et prendre un engagement écrit dès l'inscription pour sa stricte mise en application. En cas de violation des normes dudit règlement, l'élève indélicat peut être passible du renvoi définitif.

MODALITE DE PAYEMENT DES DIVERS FRAIS

Voici le tableau récapitulatif des frais de scolarité et des divers frais par modalité de paiement

Modalité N° 1 : Paiement des frais de scolarité et des divers frais en totalité.

Classes	Frais de scolarité		Frais obligatoires	Total	
	Anc élèves	Nv élèves	TD	Anc élèves	Nv élèves
6 ^{ème}	119 800 F	125 300 F	-	119 800 F	125 300 F
5 ^{ème}	119 800 F	125 300 F	-	119 800 F	125 300 F
4 ^{ème}	124 800 F	130 300 F	-	124 800 F	130 300 F
3 ^{ème}	134 800 F	140 300 F	52 000 F	186 800 F	192 300 F
2 ^{nde}	150 800 F	156 300 F	-	150 800 F	156 300 F
1 ^{ère}	160 800 F	166 300 F	-	160 800 F	166 300 F
T ^{le}	170 800 F	176 300 F	52 000 F	222 800 F	228 300 F